



Recours pour un regroupement familiale

Par **houss78**, le **30/12/2012 à 19:49**

bonjour

je suis résidant permanent en France depuis 30 ans ou plus , il y a 2 ans je me suis marié au Maroc ; j ai donc procédé a une demande de regroupement familiale qui s'est soldé par un refus pour ressources instable en sachant que je percevais près de 2000euros net par mois en travail intérimaire pour acquérir des compétences dans mon nouveau métier j ai aussi étais demandeur d'emploi durant 2 mois avec droit are, voici ma situation :

- appartement de plus de 50m2 meublés, dossier fournis complet
- fiche de paie intérim (2000euros net/mois)ou pôle emploi(1349euros net/mois)
- recours administratif en cours et attente pour mise en rôle
- j ai déposer mon dossier en février 2011, je n ai aucun antécédent judiciaire , et impôts toujours en règles.
- ma femme est technicienne infirmière et a étudier la langue française.
- de nationalité marocaine ainsi que mon épouse
- j ai pris un avocat qui me dis que mon dossier était favorables devant le tribunal administratif

que dois faire et merci de vos précieux conseilles car c'est inhumain d'être traité ainsi alors qu'on nous demande de nous acquitté des taxes et participé a la vie économique du pays , a l'école ont nous apprend qu'on a les même droits chacun et libre d'exercer nos droits hors il apparait que non nous n avons pas tous les même droits.

questions:

- que dois je faire pour écourter cette longue attente et que mon épouse me rejoigne légalement?
- mon dossier vous parait-il convaincant devant les tribunaux?.
- il y a t-il une autre possibilité? **merci de vos réponses**

Par **amajuris**, le 31/12/2012 à 09:44

bjr,

si vous estimez inhumain le traitement que vous subissez en france, vous avez d'autres solutions.

je puis vous dire que dans beaucoup de pays les formalités sont plus longues et la sélection des immigrants se fait par l'argent.

pour votre information au maroc, un étranger sans titre de séjour risque outre une amende jusqu'à 1 an de prison.

cdt

Par **houss78**, le 31/12/2012 à 20:43

Oui mais le Maroc ne se dis pas défenseur des droits de l homme à travers la planète et je ne suis en situation régulière ainsi que mon épouse qui vie toujours au Maroc , je veux dire pas la que les enseignements que L on m'a inculqués à l école sur les droits des personnes variés d une personne à l autre et nous ne sommes pas tous égaux .

Les français désirant résider au maroc rencontre moins de contraintes qu un ressortissant étranger voulant s établir en France (j ai rencontrer des personnes au Maroc qui ont vécu cette expérience)